

# @pamphlétaire



**DANS CE NUMÉRO :**

Page des présidents	2-3
Femmes enceinte	4
Déveine	4
Les vacances	5
Assurance salaire	6
Rappel	7
Histoire de pêche	7
Bobard	8

## « Vive les vacances ! Mais ... »



- Unité Générale
- Resto
- Sécurité

## Page des Présidents

### Conseil syndical Unité générale

<b>Président</b>	<i>Yves Veillette</i>
<b>Vice-Présidente</b>	<i>Linda Verhelst</i>
<b>Trésorier</b>	<i>Santo Sicilia</i>
<b>Secrétaire</b>	<i>François Lauzon</i>
<b>VP Santé-Sécurité</b>	<i>Alain Ouimet</i>
<b>VP Condition Féminine</b>	<i>Nathalie Arguin</i>
<b>VP Information</b>	<i>Lucie Comtois</i>



<b>Caisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Patrick Claes</i></li> <li>• <i>Denis Delisle</i></li> </ul>
<b>Électromécanique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Luc Émond</i></li> </ul>
<b>Entretien Garage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Éric Dumonceau</i></li> </ul>
<b>Entretien Immeuble</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Claude Jacmain</i></li> </ul>
<b>Entretien Ménager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Gilles Lauzier</i></li> <li>• <i>Guy Doyon</i></li> </ul>
<b>Keno</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Giuseppe Trentadue</i></li> </ul>
<b>Hautes Mises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Pierre Séguin</i></li> <li>• <i>Pierre Marquis</i></li> </ul>
<b>Magasins—Uniformes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Robert Des Chenaux</i></li> </ul>
<b>Machines à sous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Carmelina Santoro</i></li> <li>• <i>Frédéric Brodeur</i></li> <li>• <i>Christian Garneau</i></li> <li>• <i>Martin Bean</i></li> </ul>
<b>Tech MAS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Stéphane Charland</i></li> </ul>
<b>Voiturier—Portier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Michel Champagne</i></li> </ul>
<b>Hôte Exécutif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Paul-André Cyr</i></li> </ul>
<b>Accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Suzanne Parenteau</i></li> </ul>

## Page des Présidents

### « Tolérance zéro »

À plusieurs reprises, ces dernières années, les employés de Resto ont été victimes de violence verbale et dans certains cas physique. Pour des raisons obscures, les employés n'étaient pas supportés dans leurs cheminements de protection.

Les choses semblent vouloir changer. Le 27 juin dernier Marc Labrie directeur de Resto, m'assurait que l'application de la règle de « tolérance zéro » allait s'appliquer à l'ensemble des employés du Casino de Montréal.

Nous pourrons à l'avenir effectuer notre travail dans un climat d'appui et de sécurité

Stéphane Ousset  
Président SESCQ-Resto

### Dépôt du projet de convention

Le 18 juin dernier, nous, le comité de négociation des 3 unités, avons présenté au comité patronal le projet de convention collective. Nous avons également expliqué chacune des demandes du projet sans toutefois engager des discussions plus élaborées sur les différents aspects du projet.

Nous avons également convenu de nous contacter la dernière semaine d'août pour convenir d'un calendrier de rencontres qui débutera le mois suivant c'est-à-dire en septembre.

Stéphane Ousset  
Président SESCQ-Resto

### Arrêt de travail

Je crois qu'il est nécessaire de vous rappeler que lorsque vous êtes en arrêt de travail pour des raisons de santé, il est logique que vous ne puissiez pas travailler ailleurs pendant la période de convalescence.

Cette logique certains collègues ne l'ont pas compris et ont perdu leur emploi pour cet écart. Le Casino considère ce comportement comme une fraude et c'est le congédiement après l'enquête qui vous attend.

Il est important de comprendre que lorsque l'on est en incapacité totale de travailler au Casino, on l'est également pour un travail extérieur à moins d'un avis contraire du médecin traitant.

Stéphane Ousset  
Président SESCQ-Resto

## Enceinte et occasionnelle ? Lisez bien ceci...



Règle générale, lorsque vous recevez des prestations de la CSST à la suite d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou encore d'un **retrait préventif**, vous ne pouvez pas recevoir en même temps des prestations d'assurance-chômage.

Présentement, il y a une faille dans la loi de l'assurance-emploi : La loi est censée permettre la prolongation de la période de prestations des travailleuses ayant eu recours à un retrait préventif de la CSST durant leur grossesse. Par contre, beaucoup de femmes perdent ce droit, du seul fait qu'elles aient eu la possibilité de toucher quelques dollars de chômage par semaine au cours de leur retrait préventif.

Ces travailleuses se retrouvent alors face à un congé de maternité ou parental amputé de plusieurs mois. Certaines n'ont même plus le droit à un congé de maternité ou parental. Chaque cas est différent. Si vous êtes enceinte et travailleuse occasionnelle, contactez-moi pour qu'on s'assure que vous n'aurez pas à vivre cette situation. Mieux vaut prévenir que guérir !

Nathalie Arguin  
V-P condition féminine  
514-440-5452 (pagette)



10pamphlétaire



En couleur

Ne le cherchez plus...

<http://sescq.tripod.com>

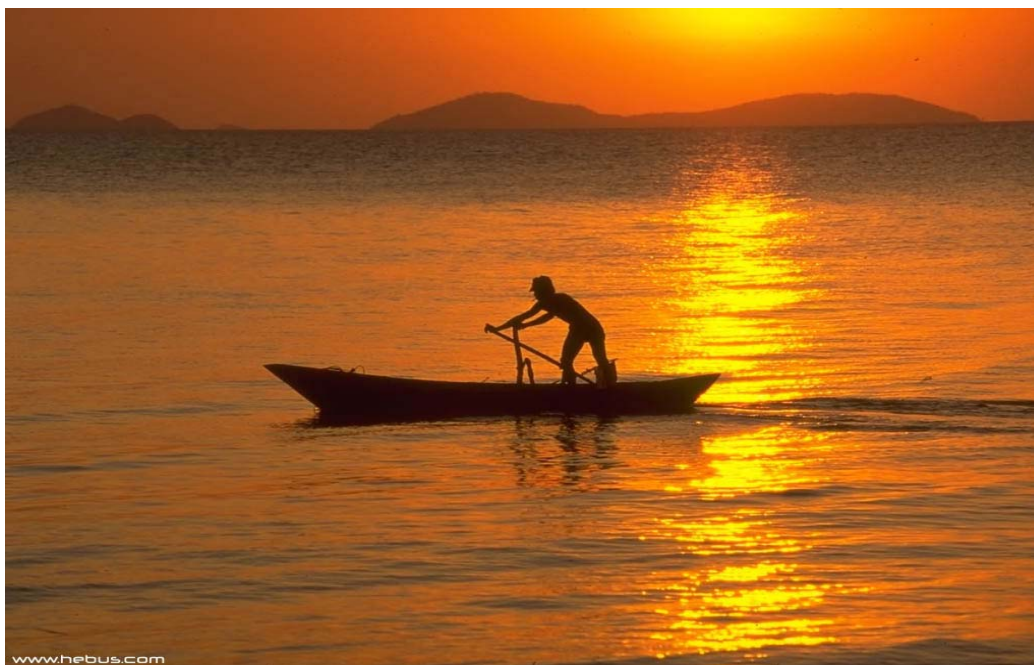
# Les vacances

Ah ! Enfin le temps des vacances, le moment tant attendu par la plupart d'entre nous. Avec un printemps aux allures d'automne, l'été était bien loin et voilà la saison estivale est arrivée.

Pour moi, c'est le temps d'en profiter avec la petite famille, comme plusieurs d'entre vous. Pour certains, c'est juste dans quelques semaines, pour d'autres ça vient juste de se terminer et pour d'autres, ils font comme moi et sont en plein dedans. C'est le temps du camping, les randonnées pédestres, le vélo, la pêche et j'en passe. Pendant cette période, on le sait tous que le casino est très achalandé. Pour vous qui devez travailler pendant cette période, armez-vous de patience et essayez de trouver le temps d'en profiter un peu avec vos proches.

Pour les vacances, il n'y aura pas de pamphlétaire le mois prochain donc la prochaine date de tombée sera le 29 août 2002. Je vous souhaite à tous un très bel été et de bonnes vacances.

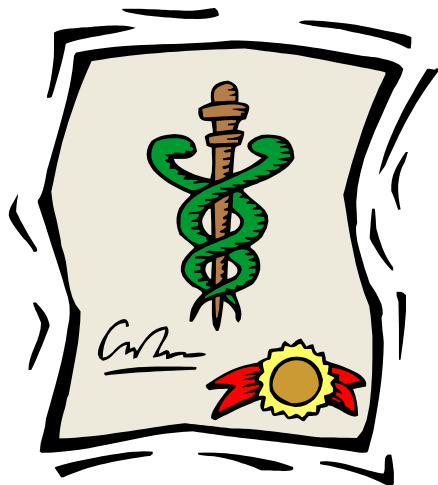
J. Pablo Camacho  
V-P information sescq Resto



**Vous avez des choses à dire, ne les dites plus... Écrivez-les : [sescq@vif.com](mailto:sescq@vif.com)**  
Date de tombée : Dernier jeudi du mois



## « Assurance-salaire longue durée : est-ce vraiment nécessaire ? »



Loin de nous l'idée de ressasser des idées noires en ce temps de vacances estivales. Nous aimerions par contre vous faire part que plusieurs d'entre vous, syndiqués CSN, toutes unités confondues, n'ont pas adhéré à l'assurance longue durée. Les raisons ? Je suis jeune et en santé ; je n'ai pas d'enfant ; le Casino me couvre déjà pour 6 mois d'assurance-salaire ; c'est trop cher ; etc. ...

Voici quelques histoires fictives, mais inspirées de cas vécus au Casino. Sylvie, 35 ans, mère de 2 enfants a toujours été en pleine forme. Elle s'entraîne deux fois par semaine, fait du ski et du vélo. Cependant, elle a des douleurs aux jambes et est continuellement fatiguée. On commence à lui passer des tests, analyses, etc. . Diagnostic : sclérose en plaques.

Stéphane, 26 ans, célibataire, sans enfants. Il vient de s'acheter un loft de son goût. Stéphane aime jouer au hockey avec ses amis. Lors d'une partie, il fait une mauvaise chute et se fracture la jambe à plusieurs endroits. Une opération est nécessaire et la convalescence sera longue... Environ 9 mois, selon les médecins.

Deux cas bien différents, mais qui peuvent devenir désespérés si on n'a pas d'assurance-salaire longue durée. Lorsque les 6 mois d'assurance court-terme sont passés, c'est le chômage « maladie » : 15 semaines à 53 % de votre salaire, et ce, s'il n'y a pas de problèmes lors de votre demande. Si votre maladie se prolonge, c'est une demande à l'aide sociale que vous devez faire, avec toutes les conséquences financières que ça implique.

Le but de cet article n'est pas de faire la morale, mais de conscientiser celles et ceux qui n'auraient pas souscrit à l'assurance-invalidité long terme par simple négligence. On a beau être jeune et en santé, on ne peut pas prévoir ce que la vie nous réserve... Mieux vaut ne pas courir le risque. Et dites-vous que les cas fictifs de cet article sont vraiment légers par rapport à ce qui se passe dans la réalité.

Bonne réflexion et bonne santé !

Nathalie Arguin  
V-P Condition féminine SESCQ-Unité générale

## Rappel !



Il est très important de nous aviser de **tout accident de travail** même si tout baigne dans l'huile. Il arrive trop souvent que les membres nous arrivent à la dernière minute avec une multitude de papiers, car un arbitrage, une contestation, un non-paiement de salaire, un non-respect des limitations, etc. arrivent. Il nous est alors difficile de monter le dossier et de réparer les pots cassés qui auraient pu survenir dans votre dossier.

N'hésitez pas à communiquer avec votre représentant en Santé-Sécurité, aussitôt que vous déclarez un accident de travail.

- Alain Ouimet (générale) au (514) 302-8195 ;
- Audrey Duchêne (resto) au (514) 440-6693 ;
- Sean Morgan (sécurité) au (514) 614-7152.

SESCQ-CSN

## Histoire de pêche



Fin mai dernier en compagnie de mon frère et mon père nous taquinions la marigane (calicot). Juste avant l'arrivée d'une abondante averse, une importante nuée de moustiques nous envahissait. Le genre d'invasion où l'on ne distingue plus ses coéquipiers dans le même bateau. Mon frère, homme toujours élégant, assis à la proue, portait fièrement sur la visière de sa casquette des lunettes de soleil de marque Oakley.

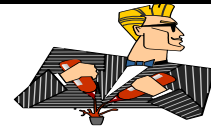
Voulant jouter contre nos assaillants, mon frère dans un geste digne d'un mousquetaire dégaine sa casquette en guise de fleuret et PSSST... PLOUFF ! Les lunettes au fond de la rivière. Trouvez-les maintenant.

Moralité de cette histoire, si l'esprit de D'Artagnan vous prend, les lunettes ça va sur le nez ou dans son étui dans un endroit sûr. Si vous capturez une marigane portant des lunettes de soleil dans la région de Saint-Paul-Île-Aux-Noix, contactez-moi et nous écrivons une autre **histoire de pêche**.

Mario Lussier  
Serveur bar a jus



**Le BOBARD**  
Chronique d'un Barman  
Par Stéphane Ousset



**S.E.S.C.Q. CSN**

1 avenue du Casino, bureau  
QRCA3  
Montréal, Québec  
H3C 4W7

Téléphone Unité Générale:  
(514) 395-2299

Téléphone Resto:  
(514) 395-0214

Téléphone Sécurité:  
(514) 614-7152

Télécopie :  
(514) 395-2248

Messagerie :  
sescq@vif.com

Notre Site Internet  
[sescq.tripod.com](http://sescq.tripod.com)



# En vacances

